



BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 MAI 1974

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

Jacques de FOUCHIER
Président Directeur Général

Pierre MOUSSA
Gustave RAMBAUD
Administrateurs Directeurs Généraux

Pierre DECKER
Administrateur Directeur Général Adjoint

Claude BOURLET
Jacques BURIN des ROZIERES
Pierre DAVID-WEILL
Raymond-Maurice DOUMENC
Francis C. FABRE
Dominique LECA
Maurice NAESSENS
Sir Eric ROLL
Administrateurs

Jean-Claude RICHARD
Secrétaire Général

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM.

Philippe SIMON
Claude CASTEL
Commissaires agréés par la Cour d'Appel de Paris

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE F 500 000 000

SIÈGE SOCIAL : 3, RUE D'ANTIN - PARIS 2^E

R.C. PARIS 66 B 4788 L.B.F. N° 24

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 30 MAI 1974

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour soumettre à votre approbation les comptes de votre société au 31 décembre 1973.

LES FAITS MARQUANTS

Le groupe Paribas a poursuivi pendant l'année 1973 le développement de ses alliances et de ses implantations internationales. Il a notamment conclu au printemps dernier avec la maison S.G. Warburg, l'une des plus importantes et des plus actives "merchant banks" britanniques, un accord comportant un échange de participations et qui doit offrir à notre établissement de nouvelles possibilités d'action dans plusieurs domaines et en particulier sur la place de Londres.

Par ailleurs, votre société qui n'avait jusqu'à présent qu'une succursale à Londres a ouvert durant l'année 1973 trois nouvelles succursales à l'étranger :

En Allemagne, le développement de nos opérations a justifié la transformation en succursale de notre bureau de représentation de Francfort et l'ouverture d'un second siège d'exploitation à Düsseldorf.

Au Moyen-Orient où nous entretenons de longue date et développons activement des relations confiantes et amicales dans un certain nombre de pays du Golfe arabe, nous avons créé, au cours de 1973, deux succursales, l'une à Doha (Emirat de Qatar), l'autre à Abu Dhabi.

DEPARTEMENT BANQUE

Poursuivant les mesures amorcées dès septembre 1972 pour enrayer les tendances inflationnistes de l'économie, les Autorités Monétaires devaient être amenées en 1973 à renforcer leur politique restrictive de distribution des crédits bancaires.

Si la politique d'encadrement du crédit fut menée rigoureusement pendant toute la durée de l'exercice, la hausse des taux sur le marché monétaire, qui devait se révéler sans précédent en ampleur et en durée, ne fut vraiment effective qu'à partir du second semestre.

- Au cours des six premiers mois de l'exercice, les tensions qui se sont manifestées sur le marché des changes à la suite notamment de la dévaluation du dollar devaient en effet empêcher les Autorités Monétaires, soucieuses de limiter avant tout l'afflux de capitaux extérieurs, de pratiquer une politique de taux d'intérêts élevés.

Pendant cette période, tandis que le taux d'escompte de la Banque de France, fixé à 7,50 % depuis le 30 novembre 1972, restait inchangé et que le taux de l'open market était maintenu à 7 1/8 %, les pensions au jour le jour entre banques contre effets privés se traitaient à des taux dont la moyenne mensuelle - 7,21 % en janvier, 7,66 % en juin - s'écartait peu de celle constatée en décembre 1972. D'autre part en mars, les banques se voyaient notifier l'interdiction de rémunérer désormais les comptes en francs à vue ou à un terme inférieur ou égal à 180 jours ouverts aux non-résidents.

La politique de resserrement des liquidités bancaires par le jeu des réserves obligatoires précédemment mise en place, devait être considérablement renforcée.

La Banque de France décidait le 24 mai, tout en maintenant à 33 % le taux des réserves ordinaires, de ramener pour le début d'octobre à 15 % par rapport au mois d'octobre 1972, le taux de progression annuelle des encours des banques au-delà duquel entre en application le régime des réserves supplémentaires.

Par ailleurs, était annoncée en juin une modification des interventions de la Banque de France sur le marché monétaire : les pensions au jour le jour sur effets privés à court terme de première catégorie étaient supprimées et remplacées par des achats fermes mais périodiques de ces mêmes valeurs sur appels d'offres faits auprès des maisons de réescompte. Ce processus, déjà en vigueur pour les effets de deuxième catégorie, devait être étendu aux effets à moyen terme mobilisables et aux Bons du Trésor.

- Au cours du second semestre, la dégradation de la position du franc sur le marché des changes conduisait les Autorités monétaires à réviser les dispositions prises les mois précédents pour éviter l'entrée de capitaux étrangers et à accentuer les mesures destinées à ralentir la croissance de la masse monétaire.

Si la Banque de France ne devait annuler qu'en octobre l'interdiction faite en mars de rémunérer les comptes de non-résidents, en revanche elle exerçait dès le mois de juillet une action énergique sur les taux d'intérêts.

De juillet à septembre, le taux d'escompte de la Banque de France était porté en trois étapes de 7,50 % à 11 %.

La moyenne mensuelle des taux pratiqués entre banques sur le marché monétaire pour les pensions au jour le jour, qui était de 7,21 % en janvier et de 8,52 % en juillet, devait atteindre 10,12 % en septembre et 11,51 % en décembre.

L'Institut d'Emission décidait, d'autre part, afin de réduire les liquidités des banques, de majorer le taux des réserves obligatoires applicable aux dépôts en francs des résidents et non-résidents. Après divers aménagements, dont le plus important fut une élévation de deux points des taux applicables aux dépôts à vue, les coefficients s'établissaient uniformément à partir d'octobre à 14 % pour les dépôts à vue et 5 % pour les dépôts à terme.

Parallèlement, les contraintes réglementaires concernant la distribution des crédits à l'économie étaient accentuées notamment par une modulation plus rigoureuse du système des réserves obligatoires sur les emplois.

Le 5 juillet, la date de référence retenue pour base de calcul des réserves au taux de 33 % était certes reportée du 5 avril au 30 juin 1972, mais cette disposition, qui représentait en fait un allègement pour les banques était compensée par l'augmentation du coefficient de réserves sur les dépôts.

Surtout les banques se voyaient imposer de mois en mois une réduction de la norme de progression annuelle de leurs encours,

ramenée de 16,50 % fin juillet à 14 % (au lieu des 15 % prévus antérieurement) au 2 octobre 1973.

En outre, la Banque de France décidait que serait désormais ajoutée à l'assiette du calcul des réserves sur emplois l'augmentation nette depuis le 3 avril 1973 de certains postes d'actif (compte de banques, succursales et agences notamment) non représentatifs en principe de crédits à l'économie.

Les Banques étaient enfin fermement invitées à maintenir au niveau des encours atteint le 3 juillet les crédits accordés aux particuliers sous forme de prêts personnels ou de facilités de caisse et ceux consentis aux loueurs de véhicules.

A partir du 21 septembre l'Institut d'Emission annonçait que les réserves à 33 % s'appliqueraient dorénavant aux encours excédant le montant constaté au 4 janvier 1973 et abaissait encore à plusieurs reprises les normes de progression des encours à 14 % en octobre, à 13 % en décembre.



En 1973, comme en 1972, les banques continuèrent à consentir des crédits à moyen et long terme non mobilisables à des taux fermes ou, s'ils étaient indexés, avec un taux plafond, conditions qui devaient se révéler très rapidement défavorables pour elles compte tenu de la hausse des coûts de refinancement.

L'incidence des coefficients de réserves obligatoires sur emplois et l'augmentation rapide des taux observée sur le marché monétaire à partir du second semestre, auraient dû entraîner une hausse parallèle des conditions de place, mais les banques, se conformant aux recommandations des Pouvoirs Publics, furent amenées à modérer sensiblement le relèvement des taux applicables à la clientèle.

Le coût réel moyen des ressources de clientèle qui sont l'objet depuis plusieurs années d'une vive concurrence entre les banques, s'est encore élevé, les taux de rémunération des dépôts à terme ayant évolué en fonction de la hausse du loyer de l'argent.



Les dépôts de la Banque de Paris et des Pays-Bas dans leur ensemble ont accusé une progression sensible, observée principalement sur les comptes de particuliers.

Elle est due notamment à l'effort commercial soutenu tant à Paris qu'en province par nos agences qui interviennent désormais pour près de 30 % dans l'ensemble de nos dépôts.

La Banque compte 32 guichets en exploitation à fin 1973 dont 9 à Paris et 23 en province. Au cours de l'exercice, le développement des opérations avec la clientèle a justifié l'extension et l'aménagement d'un certain nombre d'installations existantes. En outre, une succursale à Nancy, et deux agences, à Rennes et à Tours, ont été mises en exploitation. Les opérations initiées en 1973 permettent de prévoir sept implantations nouvelles pour 1974.

Nos emplois ont connu globalement un développement limité, compte tenu des mesures restrictives imposées aux banques.

Leur développement a été surtout sensible dans les opérations à long terme ; à moyen terme, il a porté principalement sur les crédits immobiliers et les crédits à l'exportation. A court terme, la progression des crédits spécialisés a été notable mais dans des proportions nettement inférieures à celles constatées les années précédentes.

Nos engagements par signature ont continué à accuser une très forte augmentation.

Nos marges ont été satisfaisantes pendant la première moitié de l'exercice. A partir du second semestre, et plus particulièrement en novembre et en décembre, nos conditions d'exploitation ont été nettement moins favorables du fait de la hausse importante des taux de refinancement. Toutefois, la politique prudente menée par notre Etablissement, tant en matière de rémunération des dépôts à terme, que dans le domaine de la distribution des crédits, lui a permis de maintenir pour l'ensemble de l'exercice des résultats bancaires qui, bien qu'en légère réduction, peuvent être considérés, dans une conjoncture difficile, comme satisfaisants.

DEPARTEMENT FINANCIER

Après un début d'année assez calme, la Bourse de Paris a connu une vive hausse à partir de la fin du mois de février, en raison essentiellement d'importants achats étrangers. L'indice de la Compagnie des Agents de Change (base 100 fin 1961) a atteint son niveau le plus haut en mai à 107,5 (+ 22,6 % par rapport à fin 1972). Par la suite, la situation s'est dégradée et l'indice est retombé à 85,2 en fin 1973, ce qui représente une baisse de 2,9 % pour l'ensemble de l'année.

Le développement du volume des transactions qui s'est poursuivi à un rythme élevé a toutefois été plus sensible pour le marché des obligations que pour le marché des actions : le montant global des obligations échangées a en effet progressé de F 16,9 milliards à F 23,5 milliards (+ 39 %) ; ces chiffres comprennent les transactions sur les rentes qui ont progressé de F 3,9 milliards en 1972 à F 6,9 milliards en 1973, en raison notamment des mouvements qui ont accompagné à l'automne 1973 l'opération de remboursement de la rente 3,5 % 1952-1958 ou de sa conversion dans un nouvel Emprunt d'Etat 4,5 % 1973 ; les transactions sur les actions ont atteint F 44,8 milliards contre F 40,6 milliards l'année précédente (+ 10 %) après avoir, il est vrai, presque doublé en 1972.

Le marché des émissions obligataires a été marqué par la hausse des taux d'intérêt nominaux amorcée en novembre 1972 et qui s'est poursuivie tout au long de l'année 1973. Au début du mois d'avril 1974, les taux se situaient à 10,50 % pour le secteur public et à 11 % pour le secteur privé, contre respectivement 8 % et 8,25 % à la fin de l'année 1972.

En 1973, les émissions de valeurs mobilières réalisées avec ou sans concours bancaire se sont élevées à F 47,2 milliards contre F 36,5 milliards l'année précédente, soit un accroissement de 29 %. Les seules opérations avec concours bancaire, qui ont atteint F 31,2 milliards contre F 23,4 milliards en 1972 (+ 33 %), représentent environ les deux tiers du total des émissions. La présence dans ces montants, à concurrence de F 6,5 milliards de l'Emprunt d'Etat (7 % - Février 1973) explique en partie leur niveau exceptionnellement élevé ; si l'on exclut des chiffres précédents le montant de cet emprunt, les volumes émis ne progressent que de 11,5 % et ceux émis exclusivement avec concours bancaire de 5,6 %. Il faut cependant noter que les émissions sur le marché obligataire ont été suspendues durant

deux périodes : la première, en début d'année, a précédé le lancement de l'Emprunt d'Etat ; la seconde, durant le mois de décembre, a été décidée à la suite de la désaffectation des investisseurs, notamment institutionnels, que le climat inflationniste a poussés vers d'autres emplois.

Les émissions d'obligations classiques se sont élevées à F 35,9 milliards contre F 27,3 milliards en 1972. Parmi les opérations ayant bénéficié du concours des banques, dont le montant s'élève à F 28,1 milliards, les émissions du secteur public atteignent F 20,4 milliards (compte tenu de l'Emprunt d'Etat) contre F 12,9 milliards en 1972 ; la part des émissions obligataires réservées aux compagnies d'assurances a nettement diminué (F 0,9 milliard en 1973 contre 2,4 milliards en 1972). Le montant des emprunts du secteur privé a atteint cette année F 7,7 milliards, revenant ainsi à son niveau de 1971 après une légère baisse en 1972 (F 6,9 milliards). La Banque de Paris et des Pays-Bas a participé à presque toutes ces émissions (98,3 % du volume des émissions). De plus, elle a dirigé comme chef ou co-chef de file, outre l'Emprunt d'Etat de février 1973, vingt-cinq opérations d'organismes publics et dix-neuf du secteur privé.

Le volume des émissions d'obligations convertibles s'est maintenu à F 1,2 milliard.

Le montant des augmentations de capital a atteint F 10,1 milliards contre F 8 milliards en 1972 ; toutefois, il convient de noter que le volume des seules opérations réalisées avec le concours des banques continue à décroître (F 1,9 milliards en 1973 contre F 2,5 milliards en 1972).

La Banque a prêté ses guichets pour la réalisation de douze augmentations de capital de sociétés françaises dont sept ont été dirigées ou co-dirigées par elle et dont les montants cumulés atteignent F 640 millions, soit 34 % du montant des émissions avec concours bancaire. Elle a participé par ailleurs à cinq augmentations de capital de sociétés étrangères dont deux ont été dirigées par elle pour la France.

Les actions de dix sociétés françaises et onze sociétés étrangères ont été admises en 1973 à la cote officielle (Bourse de Paris) ; la Banque de Paris et des Pays-Bas a introduit pour sa part, trois grandes valeurs étrangères : HITACHI Ltd, J. LYONS and Cy, GRAND METROPOLITAN Ltd.

Dans le domaine des sociétés d'investissement, la Banque de Paris et des Pays-Bas a continué à élargir ses activités, en proposant à diverses Caisses de Retraite une nouvelle SICAV, SICOBLI, spécialisée dans la gestion d'un portefeuille d'obligations conforme à la réglementation particulière applicable à ces Caisses. En cours de constitution en fin d'exercice, SICOBLI aura un actif d'origine supérieure à F 85 millions. Au 31 décembre 1973, le total des actifs gérés par la Banque tant dans les SICAV que dans les sociétés d'investissement fermées et les fonds internationaux, atteignait F 3,6 milliards.

DEPARTEMENT ETRANGER

Notre Etablissement est intervenu activement, notamment dans le cadre de la procédure des crédits acheteurs, pour financer d'importants contrats d'exportation de biens d'équipements.

Plusieurs conventions de crédit ont été signées avec les pays d'Amérique Latine en particulier avec le Brésil où la Banque est intervenue pour financer la réalisation et l'équipement par la société Alsthom, chef de file d'un groupement de constructeurs français, des centrales hydro-électriques de Sao Paulo et Sao Simao. Pour ces seuls projets, l'encours des crédits à mettre en oeuvre, initialement prévu au niveau de F 750 millions, devrait atteindre un milliard de francs, compte tenu des aménagements

techniques, actuellement en cours de discussion, qui s'avèrent justifiés à la suite de la hausse des coûts de l'énergie d'origine thermique.

L'activité du Département Etranger s'est traduite en Asie par la conclusion d'une convention de crédit en Thaïlande pour le financement d'un important lot de locomotives commandées en France par les Chemins de Fer Thaïlandais, à la suite d'une compétition internationale particulièrement sévère. Un autre crédit a été consenti, aux Philippines, pour la réalisation de l'usine de pâte à papier d'Isarog utilisant comme matière première la fibre d'abaca qui trouve ainsi une intéressante reconversion d'emploi. Le développement de nos affaires dans cette région nous a conduit à ouvrir un bureau permanent à Singapour, afin de seconder l'action de notre Délégation de Kuala-Lumpur qui couvre l'ensemble des pays de cette zone.

Les pays du Bassin Méditerranéen et du Proche-Orient ont fait l'objet d'efforts particuliers qui ont abouti à la conclusion de plusieurs accords de crédit acheteur : citons notamment la fourniture d'équipements électriques en Syrie pour un montant de F 45 millions, la réalisation par la société Câbles de Lyon et la Compagnie Industrielle de Télécommunications du câble sous-marin Grèce-Chypre-Liban (F 60 millions) et la livraison à la société tunisienne "Industries Chimiques Maghrebines" d'un navire destiné au transport d'acide phosphorique construit par les chantiers Dubigeon - Normandie (F 30 millions).

En ce qui concerne les pays socialistes, il convient de mentionner en premier lieu que la Banque a été officiellement accréditée auprès de la Banque d'Etat de l'URSS. La liaison permanente ainsi créée sur le plan financier avec cette Institution complètera l'action menée sur le plan industriel et commercial par le bureau de Moscou de la Société de Coopération Franco-Soviétique (Sofracop). Sur le plan des affaires particulières notre Etablissement a assuré en Union Soviétique le financement pour un montant global de F 450 millions de divers contrats importants et notamment : le contrat conclu par Parsons et Whitmore (France) pour la construction de l'usine de cellulose du complexe forestier d'Oust Ilm (F 280 millions), ainsi qu'un contrat signé par Aluminium Pechiney pour la fourniture d'usine de pâte d'avode (F 170 millions). Il a par ailleurs apporté son concours à la réalisation en Bulgarie, en République Démocratique Allemande (RDA), en Hongrie, en Pologne et en Yougoslavie de contrats dans des domaines différents touchant notamment à l'informatique, aux transmissions et à la chimie, pour un montant de F 155 millions.

Enfin, le mouvement des opérations bancaires courantes avec nos correspondants étrangers a connu un développement substantiel, notamment à l'exportation.

Nous avons d'autre part développé nos opérations de financement à moyen terme des importations françaises de biens d'équipement, notamment en provenance des Etats-Unis, dans le cadre de nos accords avec l'Export-Import Bank. Les crédits consentis à ce titre en 1973 ont représenté environ \$ US 8,5 millions.



Après deux années de vive croissance, le marché euro-obligataire a connu une baisse sensible d'activité (\$ 3.256 millions contre \$ 5.515 millions). Défavorisé par le niveau relativement élevé des taux à court terme et par les graves incertitudes qui ont affecté tour à tour chacune de ses monnaies et en particulier sa monnaie-clef, le dollar, le marché s'est à la fois contracté et

diversifié : les monnaies européennes et différentes unités de compte ont été utilisées presque autant que le dollar. Pour la première fois depuis 1967, un pays européen, la Grande-Bretagne, a réalisé un volume d'émissions supérieur à celui des emprunteurs américains.

En revanche, la diminution des opérations sur le marché financier a été compensée par l'essor des crédits bancaires à moyen terme en dollars. Cette monnaie a ainsi maintenu en pratique sa suprématie.

Sur ce marché en mutation, la Banque de Paris et des Pays-Bas s'est montrée prudente et a dirigé ou co-dirigé seulement 14 émissions pour un montant de \$ 538 millions. Par ailleurs, elle a été chef de file ou co-chef de file de trois prêts bancaires importants.

DEPARTEMENT INDUSTRIEL ET IMMOBILIER

Le Département Industriel et Immobilier a activement participé en 1973 à la réalisation d'un certain nombre d'opérations.

1973 a marqué dans le secteur de la pâte à papier et du papier une étape importante de notre action : nous avons pu mener à bien les négociations en vue d'une nouvelle répartition du capital de LA ROCHETTE-CENPA et ainsi faciliter la réorganisation de la société. Nous avons également contribué aux côtés de l'IDI à la restructuration du capital du GROUPEMENT EUROPEEN DE LA CELLULOSE.

La SOCIETE FRANCAISE DE TRAVAUX PUBLICS FOUGEROLLE a absorbé la SOCIETE NOUVELLE DE CONSTRUCTIONS ET DE TRAVAUX SNCT constituant ainsi un groupe dont le chiffre d'affaires atteint F 2 milliards et qui figure parmi les tout premiers de la profession. Nous avons en outre joué un rôle actif dans les négociations avec la COMPAGNIE FRANCAISE DE RAFFINAGE qui ont abouti au rapprochement de FOUGEROLLE et de la SOCIETE CHIMIQUE DE LA ROUTE.

CEGEPAR a regroupé la plupart de ses actifs africains au sein de CEGEPAR-Industrie puis les a apportés ainsi que d'autres éléments d'actif à la SCOA dont CEGEPAR était déjà actionnaire. Au terme de ces opérations, CEGEPAR n'a plus d'activité industrielle directe et sa participation dans le capital de la SCOA est passée de 19,6 % à 29,3 %.

Par ailleurs nos équipes industrielles ont étendu l'action de notre Groupe à de nouveaux secteurs de l'économie. C'est ainsi que le Groupe Paribas a acquis 20 % de la société belge MASSER qui occupe une position privilégiée en France dans le domaine du chauffage tout électrique et 14 % du capital de la société britannique E.C. HOLDINGS, société holding qui a des intérêts dans l'industrie mécanique liée au développement de l'exploitation du pétrole en Mer du Nord. En outre, dans le secteur de la distribution, il a acquis une participation de 12 % dans le groupe DARTY, spécialisé dans la vente d'appareils électro-ménagers et dont l'expansion est particulièrement remarquable.

Dans le secteur immobilier et touristique, les affaires dans lesquelles le Groupe Paribas a d'importants intérêts ont connu une évolution très satisfaisante. La société SOFITEL a développé son action pour la création et l'exploitation de centres sanitaires notamment par la création de Thalassa International.

Enfin la Banque a pris une part active à la création de sociétés nouvelles pour répondre aux besoins nés de la situation énergétique. C'est ainsi qu'avec le Crédit Lyonnais, la Société Générale et la Compagnie Bancaire et avec le concours de Heurtey et de Serete elle a constitué en décembre 1973 ENERCO ; cette société a pour tâche de promouvoir des projets destinés à

améliorer la balance énergétique française - notamment par de meilleures conditions d'utilisation de l'énergie - et de susciter les financements nécessaires à la réalisation de ces projets : l'émission d'emprunts groupés sera réalisée par un second organisme spécialisé GENERCO. Parallèlement la Banque a créé avec la Société Générale et le Crédit Suisse un groupement d'intérêt économique FINERG pour concentrer les moyens d'étude et de contact de ses membres relatifs aux problèmes de financement posés par le développement dans le monde des ressources et de la production d'énergie, notamment d'origine nucléaire et pétrolière. Ce groupement étudiera les formules spécifiques de financement que mettront en oeuvre ses membres.

PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice, la Banque de Paris et des Pays-Bas a acquis 24.000 obligations convertibles SOFIFOS B ; elle a par ailleurs porté de 24.300 à 35.400 le nombre d'actions Le Secours S.A. qu'elle détient, ce qui lui permet de maintenir à 10 % sa participation dans cette dernière société. Enfin, elle a pris une participation de 10 % dans CREDITEL.

En outre, la Banque a, en fin d'exercice cédé à Paribas International la totalité de sa participation dans la Banque de Paris et des Pays-Bas Suisse (après avoir participé pour sa part à l'augmentation de capital de cette dernière) et dans la Banque de Paris et des Pays-Bas N.V., ainsi que 2,56 % sur les 17,56 % du capital de la Banque de Paris et des Pays-Bas Belgique qu'elle détenait.

Conformément aux accords conclus avec la Compagnie Financière de Suez à l'automne 1971, la Banque de Paris et des Pays-Bas a levé auprès de ce groupe l'option d'achat sur les 16 % de la Banque de l'Union Parisienne non encore en la possession du groupe Paribas et lui a cédé en contrepartie les actions qu'elle détenait encore dans le Crédit Industriel et Commercial. Ces actions ont été échangées avec le Crédit du Nord contre une participation de 12 % dans l'Union Bancaire qui a été vendue en fin d'exercice à la National Westminster Bank.

COMPTES DE L'EXERCICE 1973

I - BILAN

Le total du bilan de la Banque de Paris et des Pays-Bas atteint F 13.564.576.783,39 contre F 12.427.809.284,06 ce qui représente une augmentation de 9,15 %.

PASSIF

Les trois rubriques "comptes d'entreprises", "comptes de particuliers" et "bons de caisse" qui constituent les dépôts de la clientèle atteignent un total de F 3.709 millions contre F 3.246 millions en hausse de 14,2 %.

Les "banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire" représentent également une sensible augmentation à la fois dans les comptes à vue qui passent de F 1.737 millions à F 1.904 millions et dans les comptes à terme de F 4.601 millions à F 5.069 millions.

ACTIF

Les "bons du trésor et valeurs reçues en pension ou achetées ferme" figurent pour F 1.915 millions. Les "crédits à la clientèle-portefeuille" atteignent F 2.626 millions et les "comptes débiteurs" F 1.336 millions. Le montant des crédits accordés à la clientèle correspond au total de ces deux dernières rubriques auquel il convient d'ajouter le poste du hors-bilan "valeurs

données en pension ou vendues ferme". Ce total atteint ainsi F 14.020 millions contre F 11.392 millions l'année précédente.

Les titres de filiales et participations s'établissent à F 413.693.875,91 contre F 487.782.188,83 alors que les titres de placement sous leurs deux rubriques "fonds d'état, bons et obligations" et "autres titres de placement" progressent d'un peu plus de F 50 millions.

II - RESULTATS

La Banque présente ses résultats selon la nouvelle réglementation de la Commission de Contrôle des Banques qui impose un compte d'exploitation générale et un compte de pertes et profits.

L'ensemble des produits bancaires est passé de F 1.091.765.191,42 à F 1.407.729.892,12. Les frais bancaires ont progressé plus rapidement puisqu'ils s'établissent à F 975.836.263,51 contre F 637.942.319,08. La différence entre ces deux montants qui représente les recettes bancaires semi nettes se trouve donc très légèrement inférieure à ce qu'elle était pour l'exercice précédent.

Les revenus du portefeuille-titres figurent pour F 43.486.425,65 et les produits accessoires pour F 2.074.985,58.

Les charges d'exploitation sont réparties en frais de personnel, impôts et taxes, autres charges d'exploitation et charges sur emprunts obligataires. Elles représentent un montant total de plus de F 323 millions contre F 276 millions au 31 décembre 1972.

La dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements s'élève à F 5.607.158,38 et l'excédent des provisions constituées sur provisions reprises à F 82.663.747,94. Rappelons que sous cette rubrique figurent tant les provisions pour risques bancaires que les provisions sur titres.

Le bénéfice d'exploitation ressort à F 65.932.486,69.

Au compte de Pertes et Profits sont enregistrés les bénéfices et les pertes sur cessions de titres. Ils constituent la plus grande partie des rubriques "profits exceptionnels" et "pertes exceptionnelles" qui figurent respectivement pour F 66.043.577,61 et F 5.585.054,44.

On trouve également dans ce compte les écritures relatives à la participation des salariés aux fruits de l'expansion, tant pour la participation de l'exercice, soit F 2.530.094,30 que pour la provision pour investissement constituée selon la réglementation en vigueur sur la base de la participation de l'année antérieure. Cette provision est reprise sous la rubrique "dotation de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation".

La provision pour l'impôt sur les sociétés s'élève au total à F 49.427.556,57. Dans ce montant figure l'impôt à 15 % sur les résultats à long terme taxables de l'exercice, soit F 63.546,50.

Le bénéfice de l'exercice est réparti en deux lignes, le bénéfice de l'exercice proprement dit de F 71.151.702,96 et le résultat à long terme qui correspond au montant qui doit être affecté à la réserve spéciale de plus-values à long terme, soit F 360.096,83.

Aucune dotation n'est à faire à la réserve légale qui se trouve déjà à 10 % du capital social. Après distribution d'un dividende net total de F 68.250.000 (soit F 13,65 par action) en augmentation de 5 % sur celui de l'exercice précédent, le report à nouveau s'établirait à F 4.673.703,57 en augmentation de F 2.910.702,96.

Il est rappelé conformément à la loi que le revenu global par action au titre des trois derniers exercices s'établissait ainsi :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Montant total distribué aux actionnaires	Revenu global	Dividende distribué	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal)
1970	5.000.000	36.250.000	10,875	7,25	3,625
1971	5.000.000	51.000.000	15,30	10,20	5,10
1972	5.000.000	65.000.000	19,50	13, --	6,50

Nous tenons à remercier en votre nom l'ensemble du personnel de notre Banque qui a contribué, par sa compétence et son dévouement, à l'accroissement de nos activités.

Au 31 décembre 1973, les effectifs de la Banque de Paris et des Pays-Bas comprenaient 2.810 personnes contre 2.588 au 31 décembre 1972, soit une augmentation de 9,2 %. Cet accroissement des effectifs s'explique notamment par le développement de notre réseau d'agences.

L'application de l'accord d'intéressement a permis de dégager pour l'exercice 1972 une réserve spéciale de participation dont le montant s'élevait à F 2.996.339 contre F 1.512.520 l'année précédente. Cette réserve, bloquée cinq ans, a été répartie entre 2.839 personnes, soit un chiffre moyen de F 1.055 par bénéficiaire. Pour chacun des membres du personnel, les droits acquis correspondaient à plus de 3 % du salaire annuel perçu en 1972.

Le Centre de Formation a poursuivi et développé un certain nombre d'actions de formation et de perfectionnement qui ont concerné 1.164 personnes pour un nombre d'heures de formation de 84.000, en augmentation de près de 60 % sur l'année 1972.

En province, M. François de COLBERT a été nommé directeur de l'agence de Tours, M. Jacques ESTADAS, directeur de la succursale de Nice, M. Yves JAUFFRET, directeur de la succursale de Nancy et M. Jean-Loïc RABADEUX, directeur de l'agence de Rennes. M. Pierre LANOT a été nommé directeur-adjoint de la succursale de Monaco.

A Paris, MM. Pierre ANNE et Bernard PANNETIER ont été nommés respectivement chef de l'agence Bosquet et chef de l'agence Grand-Pavois.

Au regret unanime des membres de votre Conseil, MM. Henri DEROY, Emmanuel MONICK et Jean REYRE nous ont fait part de leur désir de renoncer à leurs fonctions d'administrateurs. C'est pour nous un très agréable devoir de leur exprimer, en votre nom comme au nôtre, nos remerciements pour la part

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, pour l'exercice 1973, de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Les contrôles que nous avons effectués, en liaison avec le service d'Inspection, ont eu pour objet de vérifier la fiabilité du bilan ou des comptes de résultats et d'apprécier la sincérité des documents soumis à votre approbation.

En outre, nous avons pris connaissance du rapport de votre Conseil d'administration et vous confirmons les informations qui vous sont données sur la situation financière et les comptes de votre Société ainsi que sur les modifications intervenues dans les titres de participations.

Le bilan, le compte d'exploitation générale et le compte de pertes et profits vous sont présentés conformément aux prescriptions de la Commission de Contrôle des Banques ; les règles appliquées en vue de la détermination du bénéfice net n'ont pas varié dans leur principe et les provisions pour risques bancaires ont été appréciées selon les mêmes critères que pour les exercices précédents.

Les titres de filiales, de participations ou de placements figurent au prix d'acquisition ou à la valeur de comptabilisation des apports, assorti le cas échéant d'une provision ramenant les titres cotés au cours moyen du mois de décembre et les actions non cotées à leur valeur estimative.

En conclusion, les contrôles auxquels nous avons procédé nous permettent de certifier que le bilan et les comptes de résultats qui font ressortir un bénéfice disponible de Francs 71.151.702,96 et un résultat net à long terme de Francs 360.096,83, sont sincères et ont été régulièrement établis.

Paris, le 16 Avril 1974

Les Commissaires aux comptes

Philippe SIMON, Claude CASTEL

RAPPORT SPECIAL

Messieurs,

L'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 soumet à l'approbation préalable du Conseil d'Administration certaines conventions passées par la Société avec un de ses dirigeants (Administrateur ou Directeur Général) ou avec toute entreprise dans laquelle l'un de ceux-ci possède des intérêts déterminants ou exerce des responsabilités analogues.

Les Commissaires aux comptes en sont avisés et doivent les porter à la connaissance des actionnaires dans un rapport spécial ; toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas aux opérations courantes traitées à des conditions normales.

Au cours de l'exercice 1973, votre société a administré dans le cadre de ses prestations habituelles, l'association en participation conclue entre la COMPAGNIE FINANCIERE.DEPARIS & DES PAYS-BAS (Gérante) et l'O.P.B. - PARIBAS ; cette association a pour objet la réalisation en commun d'opérations conformes au statut d'établissement financier dont jouissent ces deux sociétés et qui leur permettent d'intervenir dans des opérations bancaires, selon les règles édictées par les autorités.

Nous vous informons d'autre part que la rémunération spéciale versée à Monsieur DOUMENC a été fixée pour 1973 à Francs 111.516,77. Messieurs DERROY, MONICK et REYRE précédemment cités dans nos rapports spéciaux, ne sont plus Administrateurs de votre Société.

Paris, le 29 Mars 1974

Les Commissaires aux comptes

Philippe SIMON, Claude CASTEL

BILAN

ACTIF	au 31.12.1972	au 31.12.1973
Caisse, instituts d'émission, trésor public, comptes courants postaux	523 829 356,38	340 851 869,25
Banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire :		
a) Comptes à vue	782 853 111,57	1 238 660 347,01
b) Comptes et prêts à échéance	3 395 340 955,00	3 706 259 813,57
Bons du trésor et valeurs reçues en pension ou achetées ferme	2 728 287 904,46	1 914 984 528,04
Crédits à la clientèle - portefeuille :		
a) Crédits à court terme	868 288 447,85	1 889 266 130,18
b) Crédits à moyen terme	470 989 375,37	320 717 279,84
c) Crédits à long terme	192 409 419,68	415 459 885,25
Crédits à la clientèle - comptes débiteurs	1 131 076 565,70	1 336 663 949,81
Comptes de régularisation et divers	705 832 390,06	872 203 100,73
Débiteurs divers	527 357,35	2 331 098,76
Débiteurs par acceptations	465 732 797,06	390 108 300,13
Comptes d'opérations sur titres	329 957 289,57	313 830 048,63
Titres de placement :		
a) Fonds d'Etat, bons et obligations	29 590 030,94	29 576 996,75
b) Autres titres de placement	168 085 309,99	220 580 018,46
Titres de filiales et participations	487 782 188,83	413 693 875,91
Immobilisations	147 226 784,25	159 389 541,07
	12 427 809 284,06	13 564 576 783,39

HORS BILAN

Valeurs données en pension ou vendues ferme
Cautions et avals pour le compte de la clientèle
Ouvertures de crédits confirmés
Autres engagements

PASSIF	au 31.12.1972	au 31.12.1973
Instituts d'émission, banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire :		
a) Comptes à vue	1 737 272 646,86	1 904 577 107,02
b) Comptes et emprunts à échéance	4 601 744 319,51	5 069 216 397,15
Comptes d'entreprises et divers :		
a) Comptes à vue	1 755 578 392,91	1 759 088 735,30
b) Comptes à échéance	828 547 431,32	957 552 931,49
Comptes de particuliers :		
a) Comptes à vue	219 153 621,26	393 372 467,00
b) Comptes à échéance	264 049 284,22	295 159 228,02
c) Comptes d'épargne à régime spécial	58 788 428,61	61 810 833,98
Bons de caisse	120 614 843,01	242 174 323,38
Comptes de régularisation, provisions et divers	1 098 981 980,43	1 250 483 839,81
Créditeurs divers	10 223 907,09	13 732 777,39
Acceptations à payer	465 732 797,06	390 108 300,13
Comptes d'opérations sur titres	246 281 781,80	201 413 092,95
Obligations	199 430 650,00	197 965 750,00
Réserves	254 637 199,37	254 637 199,37
Capital	500 000 000,00	500 000 000,00
Report à nouveau	1 411 364,80	1 772 000,61
Résultat net long terme	—	360 096,83
Bénéfice de l'exercice	65 360 635,81	71 151 702,96
	12 427 809 284,06	13 564 576 783,39

au 31.12.1972

au 31.12.1973

6 274 631 434,49
2 690 821 028,09
1 274 533 000,00
1 077 583 116,20

8 142 820 767,02
3 449 501 311,15
1 457 328 628,88
627 969 519,32

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE

DEBIT	1 9 7 2		1 9 7 3		CREDIT	1 9 7 2		1 9 7 3	
FRAIS BANCAIRES		637.942.319,08		975.836.263,51	PRODUITS BANCAIRES		1.091.765.191,42		1.407.729.892,12
. Intérêts versés aux comptes des Banques et autres entreprises admises au marché monétaire	268.071.266,65		304.106.271,39		. Intérêts perçus sur les comptes des Banques et des autres entreprises admises au marché monétaire	186.919.590,58		258.810.009,24	
. Charges de trésorerie	289.791.885,28		562.536.735,25		. Produits des opérations de trésorerie	219.225.063,40		288.280.927,31	
. Intérêts versés aux comptes de la clientèle et sur bons de caisse	79.371.411,79		109.016.769,30		. Produits perçus sur crédits consentis à la clientèle	440.498.473,66		542.822.310,08	
. Autres charges bancaires	707.755,36		176.487,57		. Produits perçus sur comptes débiteurs de la clientèle	81.994.815,51		119.666.915,46	
FRAIS DE PERSONNEL		164.926.678,40		189.884.587,59	. Autres produits bancaires	163.127.248,27		198.149.730,03	
IMPOTS ET TAXES		29.082.212,26		40.064.001,71	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES		38.821.372,54		43.486.425,65
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		66.925.376,76		78.227.414,53	PRODUITS ACCESSOIRES		2.383.438,78		2.074.985,58
INTERETS SUR EMPRUNTS OBLIGATAIRES		15.482.211,20		15.075.643,00					
DOTATIONS DE L'EXERCICE AUX COMPTES D'AMORTISSEMENT		3.902.302,09		5.607.158,38					
EXCEDENT DES PROVISIONS CONSTITUEES SUR LES PROVISIONS REPRISES		117.472.725,46		82.663.747,94					
BENEFICE D'EXPLOITATION		97.236.177,49		65.932.486,69					
		<u>1.132.970.002,74</u>		<u>1.453.291.303,35</u>			<u>1.132.970.002,74</u>		<u>1.453.291.303,35</u>

COMPTE DE PERTES ET PROFITS

DEBIT	1 9 7 2		1 9 7 3		CREDIT	1 9 7 2		1 9 7 3	
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		2.996.304,94		2.530.094,30	Bénéfice d'exploitation		97.236.177,49		65.932.486,69
Pertes exceptionnelles		11.811.022,40		5.585.054,44	Profits exceptionnels		26.088.867,51		66.043.577,61
Dotation de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation		1.512.520,00		2.921.559,20					
Impôts sur les bénéfices		41.644.561,85		49.427.556,57					
Bénéfice de l'exercice		65.360.635,81		71.151.702,96					
Résultat à long terme				360.096,83					
		<u>123.325.045,00</u>		<u>131.976.064,30</u>			<u>123.325.045,00</u>		<u>131.976.064,30</u>

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 1973 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

Elle fixe pour cet exercice le dividende net à F 13,65 par action de F 100 qui, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de F 6,83 correspond à un revenu global de F 20,48.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 28 juin 1974.

L'Assemblée Générale rappelle, conformément à la loi, que le revenu global par action au titre des trois derniers exercices s'établissait ainsi :

Exercice	Capital rémunéré	Montant total distribué aux actionnaires	Revenu global	Dividende distribué	Impot déjà payé au Trésor (avoir fiscal)
1970	500.000.000	36.250.000	10,875	7,25	3,625
1971	500.000.000	51.000.000	15,30	10,20	5,10
1972	500.000.000	65.000.000	19,50	13,-	6,50

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confirme la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil dans les conditions de l'article 19 des statuts, de MM. Pierre DECKER, Maurice NAESSENS et de Sir Eric ROLL comme Administrateurs.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, approuve les opérations mentionnées dans ce rapport.

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 1973

	nombre de titres	valeur d'inventaire
OBLIGATIONS		
Electricité de France 5 % 1961	45.269 obligations	11.696.261,60
Electricité de France 5 % 1961 remboursables	4.209 obligations	1.087.489,56
Société Nationale des Chemins de Fer Français 6,25 % 1967	34.500 bons	13.390.956,45
Gaz de France 5,75 % 1965	4.900 obligations	1.974.798,--
Caisse Nationale des Autoroutes 6,25 % 1968 - 1974	3.500 obligations	1.427.491,14
ASSURANCES		
Le Secours S.A.	35.400 actions	7.233.191,32
BANQUES ET SOCIETES FINANCIERES		
Banque Franco-Roumaine	1.750 actions	1.750.000,--
Société d'Etudes pour l'Expansion du Bassin de l'Adour "SEBADOUR"	2.315 actions libérées de 50 %	127.325,--
Crédit National	2.447 actions	813.138,10
Compagnie pour le Développement des Télécommunications "CODETEL"	6.000 actions	590.771,52
Crédit Martiniquais	4.346 actions	2.173.000,--
Société Financière pour l'Expansion des Télécommunications "FINEXTEL"	22.996 actions	2.423.806,--
Société d'Etudes et de Financement pour la Modernisation des Immeubles Méridionaux "FIMODI"	1.495 actions	97.175,--
SOFIFOS "B"	3.000 actions nouv.	195.000,--
SOFIFOS obligations convertibles B 8,75 %	20.000 actions	10.000.000,--
Groupeement pour le Financement des ouvrages de Bâtiment, Travaux Publics et Activités diverses "G.O.B.T.P."	24.000 oblig. convertibles	12.000.000,--
Société Financière de Chatillon Commeny	4.000 actions	400.000,--
Société Française de Factoring International Factors France S.A.	1.651 actions	187.263,--
Union Financière pour le Financement de l'Economie Céréalière "UNIGRAINS"	2.463 actions	231.299,--
Union de Crédit pour le Bâtiment	2.716 actions	271.600,--
Crédit à l'Equipeement des Ménages "CETELM"	13.600 actions	5.497.392,--
Crédit Foncier Franco-Canadien	14.516 actions	3.028.618,24
Société de Financement par Crédit-Bail pour les Télécommunications "CREDITEL"	7.848 actions	3.151.678,32
	10.000 actions	1.000.000,--
	15.000 actions nouv.	1.500.000,--
	75.000 actions nouv.	7.500.000,--
SOCIETES FONCIERES ET IMMOBILIERES		
Simca Nord	3.300 actions	330.019,80
Ugimo	27.916 actions	3.250.539,04
La Rente Foncière	1.923 actions	1.388.934,54

	nombre de titres	valeur d'inventaire
SOCIETES D'INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE		
Compagnie Générale d'Investissement "C.G.I."	14.426 actions	871.261,91
Compagnie d'Investissement et de Placement "CIP"	9.596 actions	609.102,75
Société Immobilière Française pour l'Investissement "SIFIS-SIEMENS"	17.995 actions	1.799.500, --
CREDINTER	23.315 actions	2.914.375, --
Société de Placements Sélectionnés en France et à l'Etranger "S.P.S."	13.020 actions	1.760.733,43
Sélection Croissance	1.597 actions	798.598,49
Société Générale d'Epargne et d'Investissement "SOGELVAR"	1.815 actions	417.854,77
Paribas Gestion	988 actions	100.085,89
Mondiale d'Investissement	1.618 actions	162.447,20
L'U.A.P. Investissement	24.562 actions	1.202.115,36
Fortune I	9.990 actions	1.248.750, --
Compagnie Parisienne Immobilière Scheffer-Mignot	1.088 actions	292.296,87
Epargne Assurance	29.194 actions	3.853.123,34
Batibail-Sicomi (de F 1.000, --)	10 actions	10.012, --
Batibail-Sicomi (de F 100, --)	3.761 actions	385.502,50
Omnium de Participations Bancaires de Paris et des Pays-Bas "O.P.B.-PARIBAS"	1.699.775 actions	95.301.538,17
Omnium de Participations Financières et Industrielles de Paris et des Pays-Bas "O.P.F.I.-PARIBAS"	2.433.850 actions	221.046.290, --
Omnium de Participations Financières et Industrielles de Paris et des Pays-Bas "O.P.F.I.-PARIBAS" 7 % Décembre 1971	100.000 obligations	100.000.000, --
Compagnie Financière pour l'Outre-Mer "COFIMER"	41.881 actions	3.353.830,48
Compagnie Générale d'Entreprises et Participations "CEGEPAR"	21.000 actions	845.250, --
Société d'Investissement et de Gestion "S.I.G."	1.612 actions	241.397, --
Bowater Corporation	110.000 actions	1.826.000, --
Société d'Intérêts Financiers et Participations "S.I.F.I.P."	1.209 actions	120.900, --
Groupe pour le Financement de l'Audiovisuel et de la Télédistribution "GIFATEL"	1.100 actions	110.000, --
Foncier Investissement	9.455 actions	2.363.750, --
Société d'Etudes et de Réalisation des Equipements Commerciaux du Centre Ville à Créteil "SEREC"	2.000 parts	200.000, --
Société Immobilière et Mobilière de l'Afrique du Nord "SIMAN"	52.000 actions	392.080, --
SOCIETES DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPANSION		
Société Algérienne de Développement et d'Expansion "SOCALDEX"	11.709 actions	331.218,13
Société pour le Développement des Régions Sahariennes "S.D.R.S."	6.338 actions	443.660, --
Compagnie Nationale d'Aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc	2.122 actions	212.200, --
Société Lorraine de Développement et d'Expansion "LORDEX"	6.608 actions	551.776,99
	6.400 actions nouv.	691.712,65
Société Alsacienne de Développement et d'Expansion "SADE"	3.762 actions	347.696,85
	377 actions nouv.	33.410,29
Société Alsacienne de Développement et d'Expansion "SADE" obligations convertibles 7% 1973	1.254 obligations convertibles	181.830, --
Société de Développement du Centre-Est "CENTRE-EST"	7.745 actions	536.434,74
	10.482 actions nouv.	1.225.113, 67
Société pour le Développement de la Région Méditerranéenne	4.445 actions	240.091,98
Société de Développement Régional du Nord et du Pas-de-Calais	3.208 actions	279.610,08
Société de Développement Régional de Normandie	2.521 actions	212.961,18
Société de Développement Régional du Sud-Est	6.402 actions	713.197,42
	11.929 actions nouv.	1.460.190,56
Société de Développement Régional du Sud-Ouest "EXPANSO"	3.411 actions	306.968,08
Société Toulousaine Financière et Industrielle du Sud-Ouest "TOFINSO"	784 actions	188.159,44
ALIMENTATION		
B.S.N. Gervais Danone	6.606 actions	6.617.626,56
Grand Métropolitain Hôtel	257.220 actions	2.330.413,20
J. Lyons and Co "A"	30.000 actions	762.000, --
AUTOMOBILES		
General Motors	2.000 actions	463.400, --

	nombre de titres	valeur d'inventaire
BATIMENT-TRAVAUX PUBLICS		
Poliet et Chausson	26.301 actions	2.975.958,15
CONSTRUCTIONS MECANIKES		
Ateliers Chantiers de la Méditerranée	9.407 actions	517.385, --
JOURNAUX-PAPIERS ET IMPRIMERIES		
Société de Documentation et d'Analyses Financières "DAFSA"	500 actions	119.300, --
MATERIEL ELECTRIQUE		
Honeywell Inc	1.373 actions	491.080,91
PETROLES ET CARBURANTS		
Compagnie Française des Pétroles	192.133 actions	34.476.345,52
Société de Participations Pétrolières "PETROPAR" 7 % 1967	1.408 obligations	1.408.000, --
Exxon Corporation	1.000 actions	418.827,82
MAGASINS		
Prenatal	1.300 actions	142.714, --
PRODUITS CHIMIQUES		
Péchiney Ugine Kuhlmann	86.700 actions	10.801.953, --
Pierrefitte Auby	68.725 actions	4.271.258,75
Société Centrale Roussel Nobel	2.376 actions	307.121,76
Eastman Kodak Co	500 actions	262.145,50
TRANSPORTS-AIR-MER		
Compagnie de Navigation Mixte	19.033 actions	2.283.960, --
Compagnie de Navigation Mixte	19.036 drts att.	761.435,99
Compagnie Générale Transatlantique	20.000 actions	1.415.800, --
TRANSPORTS TERRESTRES		
Société Française du Tunnel sous la Manche	14.393 actions	1.439.300, --
VALEURS DIVERSES		
Barlow Rand Ltd	75.000 actions	1.226.250, --
VALEUR D'INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE-TITRES		F 663 850 891,12
Titres énumérés ci-dessus		F 618.393.051,01
Titres de Sociétés étrangères non admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs		F 43.326.017,05
Titres dont la valeur d'inventaire est inférieure à F 100.000, -- par catégorie		F 2.131.823,06

**TABEAU DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES
ET LES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 1973**

SOCIETES	Capital	Réserves	Quote-part du capital détenue (en %)
<i>I - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Banque de Paris et des Pays-Bas</i>			
A - FILIALES ((50% au moins du capital détenu par la Banque de Paris et des Pays-Bas))			
Omnium de Participations Bancaires de Paris et des Pays-Bas "O.P.B. - PARIBAS"	129.150.000,--	89.754.196,51	65,80
B - PARTICIPATIONS ((10 à 50 % du capital détenu par la Banque de Paris et des Pays-Bas))			
<i>Françaises</i>			
- Omnium de Participations Financières et Industrielles "OPFI-PARIBAS"	468.600.000,00	327.712.678,52	25,96
- Société de Financement par Crédit-Bail pour les télécommunications "CREDITEL"	100.000.000,00		10,--
- Le Secours S. A.	42.480.000,00		10,--
<i>Etrangères</i>			
- Banque de Paris et des Pays-Bas - Belgique	FB 1.155.000.000	FB 360.000.000	15
<i>II - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations</i>			
A - FILIALES			
Filiales françaises			
Filiales étrangères			
B - PARTICIPATIONS			
Dans les sociétés françaises			
Dans les sociétés étrangères			

Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	bénéfice net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la BPPB
95.301.538,17	—	—	14.026.618,33	12.754.681,32	7.479.010,--
221.046.290,--	—	—	50.186.215,59	42.460.833,32	10.956.600,--
10.000.000,--	2.362.000,--	—			—
7.233.191,32	—	—		2.677.529,25	189.540,--
20.480.814,56	—	—	FB 3.683.461.273	FB 54.245.455	1.685.885,40
—	—	—			—
—	—	—			—
8.910.973,61	46.424.438,--	21.736.839,32			1.018.972,70
4.254.361,48	29.418,--	—			1.087.881,39

TITRES DE FILIALES ET DE PARTICIPATIONS ACQUIS AU COURS DE L'EXERCICE

(article 356 de la loi du 24 juillet 1966)

I - FILIALES A PLUS DE 50 % (% acquis ou atteint au cours de l'exercice)

N E A N T

II - PARTICIPATIONS (Participations acquises ou portées à 10 %)

BANQUES ET SOCIETES FINANCIERES

90.000 actions Société de Financement par Crédit-Bail pour les
Télécommunications "CREDITEL"

1.651 actions Société Financière de Chatillon

1.650.000 actions Aseam Bank Limited (Singapour)

SOCIETES D'INVESTISSEMENT ET DE PORTEFEUILLE

1.000 actions Paribas Investissement

750 parts Société pour l'Etude et la Réalisation du Centre Commercial
Régional de Marne la Vallée et de ses annexes "S.E.C. Marne"

1.100 actions Groupement pour le Financement de l'Audiovisuel et de la
Télédistribution "GIFATEL"

3.000 actions Groupement des Industries de la Mer et de ses Activités
sous-Marines "GIMER" (libérées de 25 %)

18.227 actions Société de Développement de la Région du Centre-Est

18.331 actions Société de Développement Régional sud-Est

650 actions Société d'Economie Mixte d'Aménagement et de Rénovation
de la Ville de Rueil-Malmaison (libérées de 25 %)

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles 133, 135 et 148 du Décret sur les sociétés commerciales)

nature des indications	1969	1970	1971	1972	1973
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital	400 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
b) Nombre d'actions émises	4 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	—	—	—	—	—
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Crédit du compte d'exploitation				1 132 970 002	1 453 291 303
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions				229 892 745	212 131 821
c) Impôts sur les bénéfices	12 750 000	21 550 000	44 800 000	41 644 561	49 427 556
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	26 581 526	38 315 051	53 430 742	65 360 635	71 511 799
e) Montant des bénéfices distribués	26 250 000	36 250 000	51 000 000	65 000 000	68 250 000
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions				37,649	32,54
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	7,5947	7,663	10,686	13,072	14,31
c) Dividende versé à chaque action	7,50	7,25	10,20	13, —	13,65
I - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	1 692	1 882	2 337	2 588	2 933
b) Montant de la masse salariale et participation aux bénéfices	61 892 872	83 942 758	106 763 444	122 248 648	137 032 794
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Oeuvres Sociales, etc.)	21 629 796	22 658 253	27 654 176	41 068 693	49 054 321

Il a été possible à partir de 1972 de publier certaines informations par suite de la nouvelle présentation des comptes prévue par la Commission de Contrôle des Banques. De cette nouvelle présentation il résulte une répartition différente des frais de personnel et des charges sociales qui ne permet pas une comparaison rigoureuse avec les chiffres des années précédentes.

**PRINCIPALES PARTICIPATIONS DETENUES
AU 31 DECEMBRE 1973**

Nom de la Société	% du capital détenu	Dividendes encaissés par BPPB au cours de l'exercice	Bénéfice net de la société	Observations
Le Secours S.A.	10, -	189.540	2.677.529	Le capital de la Société a été porté de F 29.107.560 à F 42.480.000 à la suite d'apports de titres effectués principalement par le groupe La Providence SA. Compte tenu d'un échange de participations le Secours SA a acquis 44 % du capital de La Providence IARD tandis que La Providence SA prenait de son côté un intérêt de 27 % dans le capital du Secours SA et de 24 % dans le capital du Secours IARD. La participation de la Banque de Paris et des Pays-Bas dans la Société a été maintenue à 10 %. L'ensemble Secours Providence se situe avec un total de primes encaissées de l'ordre de F 1 milliard, parmi les principaux groupes privés d'assurances. Le dividende net pour l'exercice 1973 a été fixé à F 8,15 contre F 7,80 pour l'exercice précédent.
Crédit Martiniquais	11,43	143.418	2.488.863	Le total du Bilan au 31 décembre 1973, en progression de 13,1 % sur celui de l'exercice précédent, atteint F 276 millions. Parallèlement le bénéfice net s'est élevé à F 2.488.863 en augmentation de 14,6 %. Le dividende net reste inchangé à F 33 par action après affectation d'une somme de F 1.200.000 aux réserves.
B.P.P.B. Belgique	15, -	1.685.885	FB 54.245.455	Le réseau a été porté à 63 points d'exploitation après l'ouverture de 4 nouveaux guichets ; une grande partie des services centraux a été transférée dans les nouveaux locaux de la Banque à World Trade Center de Bruxelles. Le total du Bilan, en progression de 17 %, s'élève à FB 47 milliards (contre FB 40 milliards). Le bénéfice net s'entend après amortissement d'une moins value sur le portefeuille "Fonds d'Etat" de FB 182 millions ; il a été affecté en totalité aux réserves. (En 1972, le bénéfice distribué s'élevait à FB 92,2 millions).
Aseam Bank Ltd (Singapour)	11, -	—	—	Le premier exercice social (novembre 1972 - décembre 1973) n'a pas donné de résultat positif. Le total du Bilan au 31 décembre 1973 s'élève à \$ 309.948.223.
O.P.B.-PARIBAS	65,80	7.479.010	12.754.681	Le total du Bilan passe de F 266.059.547 à F 262.331.898. Les revenus du portefeuille augmentent de 31,9 % (F9.733.655 à F 12.839.321). Le dividende net passe de F 3,80 à F 4,40.
O.P.F.I.-PARIBAS	25,96	10.956.600	42.460.834	Le total du bilan au 30 septembre 1973 s'élève à F 1.074.585.157 contre F 1.056.403.034 au 30 septembre 1972. Les revenus de portefeuille, en progression de 11,1 %, atteignent F 45.867.787. Le dividende net a été porté de F 4, -- à F 4,50.